



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

La Poste

Février 2026

INTÉRESSEMENT 2025

660,80 € Brut
596,71 € Net



LE CALCUL DE
L'INTÉRESSEMENT
S'OPÈRE SELON
DEUX CRITÈRES :

- ▶ Le résultat économique
- ▶ Des indicateurs de qualité et de performance.

Versé en fonction du temps de présence en équivalent temps plein au cours de l'année au titre de laquelle l'intéressement est versé.

La Prime d'intéressement sera versée à partir du 7 avril 2026

Sont éligibles à l'intéressement, les personnes ayant **trois mois d'ancienneté** à la fin de l'exercice de référence et le calcul se fait **au prorata du temps de présence** en ETP (équivalent temps plein).

Vous pourrez décider de placer cette somme sur votre Plan d'Épargne Groupe (PEG), votre Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL) ou demander le règlement sur votre compte bancaire.

La période pour effectuer ce choix se situera entre le **11 et le 31 mars 2026**.



CHOIX N°1

Demander le règlement de **596,71€** sur votre compte bancaire.



CHOIX N°2

Demander le versement de **596,71€** sur votre Plan d'Épargne Groupe (PEG) avec un abondement de La Poste qui peut atteindre **767,54€**.



CHOIX N°3

Demander le versement de **596,71€** sur votre Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL) avec un abondement de La Poste qui peut atteindre **774,52 €**.



Adhérez en ligne

CFDT SF3C
23 rue d'Alleray
75015 Paris
Tél : 01 40 29 82 00
contact@cfdt3c.org
www.cfdtsf3c.org



Pour faire votre choix et consulter votre compte d'épargne salariale :
www.epargnesalariale.labanquepostale.fr

ATTENTION : Sans intervention de votre part, cette prime sera **automatiquement** versée sur votre PEG, même si vous n'en possédez pas encore !